

de la Couronne, 1886, page 53 et suivantes).

M. W. A. Ashe, A. P., ingénieur civil anglais, fut envoyé plus tard par le gouvernement de Québec pour faire l'inspection des arpentages faits par MM. Rooney et Dumais. Dans son rapport publié par le Commissaire des terres de la Couronne, 1886, page 39, il dit :

"Le sol de ces cantons (Duhamel, Guigues et Laverlochère) est une excellente marne, mélangée quelques fois d'argile noire plus légère. Il ne peut y avoir de doute sur l'excellente qualité du sol comme le prouvent ses propriétés productives."

"Le pays est très propre à des établissements, doublement à cause de la nature du sol et des moyens d'accès faciles."

"De plus, la plus grande partie du terrain est tellement dévastée par le feu qu'il faudrait très peu de travail pour le mettre prêt à la charrue. Un jeune homme de 19 ans a, dans un seul automne, préparé 12 arpents de terre pour le labour du printemps suivant. En maints endroits, à part ça et là, quelques peupliers, baumiers et quelques trembles, (dont quelques-uns ont deux pieds de diamètre) il ne reste rien de la forêt primitive, mais ici et là, il y a quelques pins isolés qui subsistent, même au milieu des traces de leurs voisins, maintenant disparus."

"Dans le canton Duhamel, il y a des sommets de rochers nus et isolés qui empiètent sur la partie subdivisée de ce canton, laissant cependant 80 pour cent de terrain valable."

"Le 6me rang contient presque 100 pour cent de terre productive, tandis que dans le 7me rang, ces bancs de rochers sont plus fréquents vers la partie sud."

"Dans le canton Laverlochère, les 1er 2me et 3me rangs ont toute leur valeur, dans leur partie sud, depuis la ligne centrale qui est entrecoupée par ces bancs de rochers."

"Le canton Guigues renferme peu de sommets rocheux, une bordure le

long du lac et très peu à l'intérieur, ce qui laisse une grande partie du terrain propre à la culture."

M. P. T. C. Dumais qui a terminé l'arpentage des cinq derniers rangs du canton Guigues, et des quatre premiers rangs du canton Fabre, dit :

"Le caractère général du canton Guigues est des plus convenable au progrès de la colonisation. Le terrain est légèrement ondulé pour ne pas dire qu'il est très uni. Le sol est des plus propice à la culture des céréales et est composé généralement de terre grise argileuse mélangée, en beaucoup d'endroits, de terre noire très riche. Sur le sommet des élévations, on remarque des terres jaunes, grasses, sablonneuses."

"En plusieurs endroits on trouve des circuits de cinq à dix acres qui sont de véritables prairies naturelles où le foin pousse en abondance."

"Il n'y a pas de montagnes dans ce canton, on remarque seulement quelques petits rochers par ci par là."

"La rivière des quinze qui fait la limite nord du canton, a une largeur de 8 à 15 chaînes dans les eaux basses. Sur les 4e et 5e rangs il y a des chutes qui peuvent fournir avec avantage des pouvoirs d'eau très importants. Il y a trois petits lacs dans les 6e et 7e rangs et un autre d'à peu près cinq milles de longueur dans le 9e rang. Ses bords sont rocheux par endroits, ailleurs c'est une belle grève de sable. Le brochet, la truite, le poisson blanc et le doré s'y trouvent en quantité ; on peut ajouter que le lac Témiscamingue, les rivières et les lacs qui l'environnent sont aussi très poissonneux. Ici comme dans les autres cantons que j'ai arpentés, sur tous les terrains propres à la culture, il n'y a pas de roches. J'ai été obligé, en certains endroits, d'en transporter à deux milles de distance pour établir les bornes."

"Je ne crains pas d'ajouter que le canton Guigues est un des plus beaux cantons à coloniser dans la province de Québec."

Pais parlant du canton Fabre, M. Dumais dit :